

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 9^e jour du mois d'avril 2018, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Alain Delarosbil
Monsieur Hébert Huard

Sont absents : Monsieur Florian Duchesneau
Madame Gina Samson

Est également présente : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Il annonce que Madame Chapados sera absente pendant une semaine et Monsieur Carrothers, urbaniste et directeur des services techniques, sera absent pendant un mois. Malgré ces absences, la Ville continuera de fournir un service de qualité mais il risque d'y avoir un délai dans le traitement des demandes en matière d'urbanisme.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-04-66 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Lettre d'invitation du maire du 19 mars 2018 à la cérémonie d'ouverture officielle de la Coupe Desjardins
 - Lettre de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du 27 mars 2018 relative à la préparation de la crue printanière 2018
 - 9^{ème} édition de la grande tournée de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs domestiques dans les IGA du Québec du 19 avril au 15 juillet 2018
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018
6. Adoption des comptes à payer
7. Suivi du budget

8. Affaires des contribuables
9. Proclamation officielle de la Journée nationale des cuisines collectives 2018
10. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale du 7 au 13 mai 2018
11. Entente de prêt de locaux entre Place aux Jeunes et la Ville
12. Adoption de la programmation TECQ 2014-2018 (Volet 4)
13. Avis de motion de l'adoption du projet de règlement 2018-461 décrétant un emprunt de 336 324 \$ afin de financer la subvention du MAMOT accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
14. Adoption du projet de règlement 2018-461 décrétant un emprunt de 336 324 \$ afin de financer la subvention du MAMOT accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
15. Renouvellement de la convention d'occupation entre la Ville et le Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac
16. Adjudication contractuelle pour l'acquisition d'un logiciel Conseil sans papier
17. Autorisation de la directrice de la Culture à créer un Comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac
18. Rapport des conseillers
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Solange Castelloux** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-04-67 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Lettre d'invitation du maire du 19 mars 2018 à la cérémonie d'ouverture officielle de la Coupe Desjardins
- Lettre de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du 27 mars 2018 relative à la préparation de la crue printanière 2018
- 9^{ème} édition de la grande tournée de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs domestiques dans les IGA du Québec du 19 avril au 15 juillet 2018

2018-04-68 5- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux suivants soient approuvés tel que rédigés :

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018
- Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux parce qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

2018-04-69 6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer pour le mois de mars 2018 d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-quinze sous (399 877.95\$) soient approuvés pour paiement.

2018-04-70 7- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mars 2018 soit adopté.

8- AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2018-04-71 9- PROCLAMATION OFFICIELLE DE LA JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES 2018

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

ATTENDU QUE les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyens et citoyennes et des collectivités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 26 mars 2018 et tout au long de l'année 2018, la Ville de Paspébiac encourage les citoyens et citoyennes à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

2018-04-72 10- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 7 AU 13 MAI 2018

ATTENDU QUE la Semaine Nationale de la Santé Mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

ATTENDU QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine Nationale de la Santé Mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine Nationale de la Santé Mentale » dans la municipalité de Paspébiac et le conseil municipal invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

2018-04-73 11- ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX ENTRE PLACE AUX JEUNES ET LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Place aux Jeunes travaille à l'attraction, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés post-secondaire âgés entre 18 et 35 ans dans la Baie-des-Chaleurs et les Plateaux;

CONSIDÉRANT QUE Place aux Jeunes, étant appelé ponctuellement à tenir des activités ou des rencontres dans la Ville de Paspébiac, souhaite convenir d'une entente pour le prêt de locaux;

CONSIDÉRANT QUE Place aux Jeunes souhaite utiliser gratuitement les locaux appartenant à la Ville lors des moments opportuns et s'engage, en échange, à la citer comme partenaire sur leur site web et à mentionner notre contribution lors de la tenue d'activités dans nos locaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte d'établir un partenariat avec cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de répondre positivement à la demande de l'organisme Place aux Jeunes et de mettre à leur disposition un local à titre gratuit afin qu'il puisse y tenir ses activités et rencontres.

REPORTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-74 12- ADOPTION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 (VOLET 4)

ATTENDU QUE la municipalité de Paspébiac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Paspébiac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité de Paspébiac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

2018-04-75 13- AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-461 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 336 324\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MAMOT ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

AVIS DE MOTION est donné par **Madame Nathalie Castelloux** de la présentation d'un projet de règlement 2018-461 décrétant un emprunt de 336 324\$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

2018-04-76 14- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-461 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 336 324\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MAMOT ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Projet de règlement numéro 2018-461 décrétant un emprunt de 336 324 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la confirmation de la subvention du MAMOT datée du 25 août 2014, afin de permettre d'effectuer les travaux tel que décrit dans la programmation présentée par la Ville et acceptée par le MAMOT;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 336 324 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 2018-461 décrétant un emprunt de 336 324 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du MAMOT dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 336 324 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du MAMOT, conformément à la convention intervenue entre le MAMOT et la Ville de Paspébiac, le 9 mars 2018, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

| | |
|--|----------------------|
| Avis de motion (2018-04-75) | 9 avril 2018 |
| Adoption du projet de règlement 2018-461 (2018-04-76) | 9 avril 2018 |
| Adoption du règlement 2018-461 (2018-04-87) | 10 avril 2018 |

2018-04-77 15- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SANTÉ DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite encourager et soutenir le développement de la pratique du sport et des loisirs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac (ci-après le Club), organisme à but non lucratif, créé le 11 septembre 2014, a pour vocation l'amélioration de la santé, de la condition physique et le bien-être des résidents de la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Club ont signé une convention d'occupation d'un emplacement situé au sous-sol de l'ancien hôtel de ville au 178, rue Chapados;

CONSIDÉRANT QUE le Club a renouvelé son conseil d'administration et a entamé, depuis plusieurs mois, un processus de régularisation de sa situation afin de se conformer à ses obligations réglementaires et législatives;

CONSIDÉRANT QUE le Club a atteint un équilibre budgétaire et s'engage à le maintenir;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pris fin et que la Ville désire la renouveler;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire la convention d'occupation entre la Ville et le Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac et d'autoriser le maire, Monsieur Régent Bastien ainsi que la directrice générale et trésorière, Madame Annie Chapados, à signer les documents contractuels.

2018-04-78 16- ADJUDICATAIRE CONTRACTUELLE POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a décidé de se doter d'une solution Conseil sans papier, d'une part dans un souci de respect de l'environnement en réduisant l'impression des documents, et d'autre part, afin d'assurer la planification et l'organisation simplifiée des réunions et séances;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de soumissions à trois entreprises spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de solutions logicielles personnalisées et dans l'implantation de progiciels intégrés;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires proposent des logiciels Conseil sans papier similaires à quelques exceptions près;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires ont fait les offres de prix suivantes, avant les taxes applicables :

- PG Solutions 10 433\$
- BurnBoolean Inc. 8 125\$
- ICO Technologies 6 825\$

CONSIDÉRANT QUE la société ICO Technologies offre le prix le plus bas et une solution BeeON Gestion Conseil sans papier utilisée dans beaucoup de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la société ICO Technologies a présenté à la satisfaction des membres du conseil son logiciel;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner la société ICO Technologies adjudicataire de la demande de soumissions pour l'acquisition d'une solution Conseil sans papier,
- d'autoriser la directrice du greffe et des affaires juridiques, Me Karen Loko et le maire, Monsieur Régent Bastien à signer l'offre de services.

2018-04-79 17- **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À CRÉER UN COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer un comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce comité est de promouvoir l'embellissement de la Ville et d'encourager l'implication des citoyen(ne)s et des commerçants afin de les inciter à poser des actions concrètes et durables qui favorisent l'amélioration de leur milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à la directrice de la culture, Madame Chantal Robitaille, la création du comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac et d'y nommer les élus, Madame Gina Samson et Monsieur Hébert Huard.

18- **RAPPORT DES CONSEILLERS**

- **Madame Solange Castilloux – conseillère au siège n°1**

Le 16 mars dernier, elle a assisté avec le maire et le conseiller Alain Delarosbil à une rencontre concernant le service de dentisterie. Elle a également assisté à une conférence téléphonique sur les inondations printanières versus sécurité civile.

Elle a participé à l'évènement d'accueil des nouveaux arrivants à Paspébiac et ce fut une réussite. Elle remercie Madame Gina Samson pour son implication.

Elle a participé à toutes les réunions de travail du mois de mars.

- **Madame Nathalie Castilloux – conseillère au siège n°2**

Elle annonce qu'une assemblée citoyenne serait prévue le 9 juin 2018, sous réserve d'une confirmation ultérieure, sur le thème du développement économique de la Ville de Paspébiac.

Elle a participé à toutes les réunions du travail du mois de mars.

- **Monsieur Alain Delarosbil – conseiller au siège n°3**

Il s'est impliqué dans l'activité d'accueil des nouveaux arrivants à Paspébiac le 18 mars dernier. Il s'est beaucoup impliqué avec Gina Samson et Éliane Joseph et a eu un retour très positif des nouveaux arrivants.

Il explique que le club de conditionnement physique a un nouveau conseil d'administration et a atteint un équilibre budgétaire. Pour devenir membre de l'organisme, les droits de cotisation ont été fixés à 5\$. Il encourage les citoyens à devenir membre.

Il annonce qu'il y a un renouvellement du Fonds d'aide à l'initiative régionale (FAIR) pour un montant de 30 millions sur 5 ans. Les subventions et les financements seront disponibles bientôt. Il est prêt à donner un coup de main aux organismes qui pourraient en avoir besoin.

La coupe Desjardins s'est très bien passée.

- **Monsieur Florian Duchesneau – conseiller au siège n°4**

Absent.

- **Monsieur Hébert Huard – conseiller au siège n°5**

Les dossiers de l'OMH ont été transférés à New Richmond depuis le 31 mars 2018 suite au départ à la retraite de Monsieur Adolf Horth. Les employés vont rester en place.

Il y a une rencontre le mercredi 11 avril 2018 avec le comptable concernant les états financiers de 2017.

Il souhaite bonne chance et bonne retraite à Monsieur Adolf Horth.

- **Madame Gina Samson – conseillère au siège n°6**

Absente.

19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-04-80 21- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 20h33.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date